



République Tunisienne  
Ministère de l'Enseignement Supérieur  
et de la Recherche Scientifique  
Direction Générale de la Recherche Scientifique



Royaume du Maroc  
Ministère de l'Education Supérieur, de la Formation  
des Cadres et de la Recherche Scientifique  
Université Cadi Ayyad – Marrakech  
La Présidence

---

## COMITE MIXTE PERMANENT TUNISO-MAROCAIN POUR LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET LA TECHNOLOGIE

---

Tunis, le 26 juillet 2011

### APPEL A PROPOSITIONS : ANNEES UNIVERSITAIRES 2011-2012 & 2012-2013

L'accord tuniso-marocain de coopération scientifique et technologique prévoit la mise en œuvre de projets de recherche couvrant les thématiques suivantes :

- 1. Sciences Humaines et Sociales** : la Famille, la Femme et les jeunes maghrébins, Urbanisation, Développement régional, Immigration ; ...
- 2. Santé** : Epidémiologie, Parasitologie et Biodiversité aquatique, Chimiothérapie des maladies infectieuses, Ecologie microbienne.
- 3. Sciences agronomiques** : Lutte biologique et Biogénétique, Adaptation aux conditions édaphiques, Adaptations aux conditions climatiques.
- 4. Eau** : Gestion des ressources en eau, Techniques d'irrigation, Nouvelles ressources en eau, Utilisation des eaux saumâtres, Aridoculture.
- 5. Technologie de l'information et de la communication** : Réseaux informatiques, Génie logiciel, Simulation Numérique, Télécommunications, Sécurité des systèmes d'information.
- 6. Environnement** : Ressources en eau, Géo-environnement, Protection contre les rayonnements.
- 7. Energie** : Energie Eolienne, Energie solaire, Gestion de l'Energie non polluante, Intégration des énergies renouvelables aux systèmes de dessalement.
- 8. Compétitivité des entreprises** : Génie et maintenance industriels, Organisation, Gestion- productivité et aide à la décision dans les entreprises, Informatique industrielle.
- 9. Mathématiques** : Mathématiques financières, Modélisation, Optimisation, Dimensionnement et économie.

Deux types de projets sont concernés :

- Les **projets conjoints** impliquant au moins une équipe tunisienne et une équipe marocaine. Dans ce cadre, les moyens, mis à la disposition des projets, seront supportés par des séjours de courte durée : une mission de séjour dans chaque sens (7 jours par mission) et un stage d'un mois dans chaque sens.

- Les **projets en réseau** impliquant au moins deux équipes tunisiennes et deux équipes marocaines. Dans ce cas des séjours scientifiques supplémentaires seront accordés aux équipes engagées.

Pour la sélection des projets, le comité mixte aura à apprécier la qualité scientifique du projet et à juger de l'excellence des équipes intervenantes ainsi que de leur complémentarité réelle.

Les projets faisant valoir un partenariat entre les structures de recherche (Université, centre de Recherche, ...) et les entreprises publiques et/ou privées, recevront une attention particulière. Ils seront d'autant plus considérées qu'elles intègrent des doctorants préparant des thèses en cotutelles.

Les propositions doivent faire ressortir un projet unique et par conséquent rédigées sur un formulaire commun selon le type de projet choisi (**Formulaire 2011-2013**), en concertation avec les partenaires scientifiques marocains. **Le Comité Mixte n'examinera pas les projets présentés, par une seule partie.** Les propositions, **parvenues hors délais ou non formulées selon le modèle de formulaire concerné téléchargeable au site du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique : [www.mes.tn](http://www.mes.tn), ne seront pas prises en considération.**

Les propositions de projets de la partie tunisienne, pour le biennium 2011–2012 et 2012-2013, doivent être transmises, **par la voie hiérarchique, en trois exemplaires** (Un dossier complet sur CD-ROM et deux dossiers revêtus des signatures des chefs d'établissements de tutelle des équipes tunisiennes impliquées), à la Direction Générale de la Recherche Scientifique (DGRS) **au plus tard le 30 septembre 2011.**

Chaque proposition de projet doit porter obligatoirement le(s) visa(s) du /ou des chef(s) d'établissement(s) tunisien(s).

Elle doit être déposée également par le partenaire marocain auprès de l'Université Cady Ayyad à Marrakech.

Chacune des deux parties prend en charge les frais de transport des chercheurs de son pays ainsi que les frais de séjour des chercheurs étrangers accueillis.

#### **Informations pratiques :**

- Les programmes sont **retenus pour deux années universitaires.**
- Chaque responsable de projet conjoint est tenu de soumettre au Comité Mixte (Partie tunisienne) un **rapport annuel** avant la fin du mois de décembre de l'année universitaire en cours dont l'examen permet au Comité de décider de la poursuite ou non dudit projet et un **rapport bilan, détaillé**, à la fin de la deuxième année.
- Une demande de **reconduction pour une troisième année est possible.** Elle sera soumise à l'agrément du Comité Mixte. A cet effet, les rapports d'activité comportant l'état détaillé d'avancement des recherches et le bilan des échanges de chercheurs durant les années antérieures seront déterminants.
- Les **stages de recherche** au Maroc d'une durée d'un mois **concernent prioritairement les jeunes chercheurs préparant une thèse.**
- **Les frais de transport des chercheurs tunisiens se rendant au Maroc ainsi que les frais de séjours des chercheurs marocains vers la Tunisie sont à la charge des établissements tunisiens qui présentent les projets.**

**Le présent Appel à propositions est téléchargeable sur le site Internet à l'adresse suivante :**

**[www.mes.tn](http://www.mes.tn)**

**P/ Le Comité Mixte Permanent (Partie Tunisienne)  
Le Directeur des Programmes et du Partenariat Scientifique**

**Mohamed Néjib LAZHARI**